



Réunion plénière du 7 juin 2018

Relevé de décisions

| Version | Date | Modifications apportées | Diffusion |
|-----------|------------|--|---|
| Version 1 | 13/06/2018 | Première rédaction par CR | Membres du secrétariat |
| Version 2 | 14/06/2018 | Après relecture par les membres du secrétariat | Présidents et membres du secrétariat |
| Version 3 | 15/06/2018 | Après relecture par les présidents et les membres du secrétariat | Participants à la réunion |
| Version 4 | 02/07/2018 | Après relecture par les participants à la réunion | Pré-publication (portail GéOInformations) |
| Version 5 | 11/10/2018 | Après approbation lors de la réunion plénière suivante | Publication (portail GéOInformations) |

Présents

Présidence

Pascal DOUARD – MTES (CGEDD)
François MOREAU – MAA (DMN)

Invités

Comité

Muriel MALLERET – DRAAF Nouvelle Aquitaine (SRISSET)
Nicolas MARCHAND – MTES/DGALN/SAGP/SDP (Chef BCSI)
Serge DOBA – MTES (SG/SPSSI/PS11)
Marc LÉOBET – MTES (CGDD/DRI/MIG)
Gilles GUILLOUET – MTES (SG/SPSSI/CPII/DOSO/CA)
Marie-Odile SIMONOT – DRAAF Bourgogne-F.-Comté (SRISE)

Secrétariat

Bernard ALLOUCHE – Cerema TV (Digit@I)
Richard MITANCHEY – Cerema TV (Digit@I)
Christian ROLLET – Cerema TV (Digit@I)
Laurent WALCH – MAA (ADMN)

Absents et excusés

Isabelle DERVILLE – DRIEA Île-de-France – Directrice adjointe
Pierre-François CLERC – DDT de l'Essonne
Pierre VERGEZ – CNIG (IGN Mission CNIG & INSPIRE)
Dimitri MEUNIER – OIEau (SANDRE)
Élisabeth LEBLANC – IGN Conseil

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions du 15 mars 2018
2. Géostandard *Sites et territoires d'exception* (SITE)
3. Géostandard *Bruit dans l'environnement*
4. Géostandards à l'instruction
 - Géostandard *Directive inondation*
 - Géostandard *Inventaires d'émissions de polluants atmosphériques*
5. Questions diverses
 - Géostandard *Aménagement numérique des territoires v2.1*
 - Secrétariat de la COVADIS : plan de charge et ressources mobilisées

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail GéOInformations ([intranet](#) ou [internet](#)).

Relevé de décisions

1.Approbation du relevé de décisions du 15 mars 2018

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est approuvé.

2.Géostandard *Sites et territoires d'exception* (SITE)

Richard MITANCHEY rappelle le déroulement de l'instruction du géostandard SITE, menée en parallèle avec la réalisation de l'inventaire des sites et territoires dont les données sont standardisées. Il précise que les seuls contributeurs à l'élaboration de ce projet de géostandard sont agents d'administration centrale¹ et que l'appel à commentaires le concernant (ouvert du 26 février au 27 avril 2018), n'a reçu aucun écho. Il s'est rapproché de la DREAL Grand Est pour avoir un premier retour des utilisateurs. Il propose à la Commission de valider en l'état le géostandard.

Marc LÉOBET souligne que cette absence de tout commentaire est une première et que la COVADIS devrait refuser désormais la prise en charge de géostandards « mono-producteurs » (produits et utilisés par un seul acteur).

Les présidents estiment que l'absence de commentaires ne peut constituer un motif de non validation du standard mais confirment que la COVADIS ne traite que les standards intéressant plusieurs utilisateurs.

Décision n° COVADIS_2018_06_01

La COVADIS valide le standard *Sites et territoires d'exception* dans sa version 1.0 et mandate son secrétariat pour en assurer la publication dans les meilleurs délais.

3.Géostandard *Bruit dans l'environnement*

Richard MITANCHEY fait le point sur l'instruction (débutée fin 2014) de ce géostandard et fait état des derniers aménagements apportés à son second volet (dit *Données d'entrée*) suite à sa mise en œuvre par les équipes dédiées des Cerema Centre-Est et Sud-Ouest et à la mise en application prochaine (janvier 2019) de la Directive CNOSSOS². Les aménagements en question consistent pour l'essentiel dans le remplacement de plusieurs tables par des listes de codes et énumérations (*codelists*). S'ils ne remettent pas en cause le modèle conceptuel de données, ces aménagements justifient cependant le lancement d'un nouvel appel à commentaires.

Décision n° COVADIS_2018_06_02

La COVADIS décide de lancer l'appel à commentaires public sur le géostandard *Bruit dans l'environnement – Données d'entrée* dans sa version 1.1 et mandate son secrétariat pour l'organiser dans les meilleurs délais.

Les listes de codes ci-dessus évoquées donnent l'occasion à Marc LÉOBET de faire part à la Commission de l'évolution prévue de la gestion par INSPIRE des *codelists* : d'une publication statique centralisée à une tenue de registres informatisés dont les organismes de standardisation³ des États membres seront responsables.

¹Deux des bureaux de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (MTES, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature)

²Directive (UE) 2015/996 de la Commission du 19 mai 2015 établissant des méthodes communes d'évaluation du bruit conformément à la directive 2002/49/CE (voir [EUR-Lex](#))

³Soit, pour notre pays et selon le domaine concerné, le [CNIG](#) et la COVADIS.

4. Géostandards à l'instruction

Géostandard *Directive inondation*

Richard MITANCHEY indique que l'appel à commentaires sur cette révision de géostandard, ouvert jusqu'au 16 juillet prochain n'a pour lors reçu aucune contribution mais signale qu'un service a demandé que lui soient fournis les gabarits d'implémentation correspondants.

Géostandard *Inventaires d'émissions de polluants atmosphériques*

Christian ROLLET et Richard MITANCHEY font état des difficultés rencontrées dans la réécriture du projet de standard élaboré par le groupe de travail métier mis en place par Atmo France⁴ sous l'égide de la DGEC⁵. Parmi ces difficultés, ils soulignent en particulier que, le groupe de travail en question ayant en fait assuré la maîtrise d'œuvre du logiciel DIDON (outil d'alimentation de la **DI**ffusion de **DO**nnées des inventaires annuels produits par les 19 AASQA⁶ françaises), cette réécriture demande une véritable « rétro-ingénierie » visant à la production, à partir du modèle logique de données de DIDON, d'un modèle conceptuel de données compatible avec INSPIRE. Or, s'il existe bien un modèle INSPIRE⁷ pouvant servir de cible à cette opération, il standardise, non les diffusions d'inventaires régionaux, mais les rapportages européens prescrits par la Directive CAFE⁸ et s'avère plus difficile à rapprocher que prévu de l'implémentation d'ores et déjà « en service » *via* DIDON.

Au vu du retard pris dans l'élaboration du géostandard, Christian ROLLET propose que le lancement de l'appel à commentaires soit repoussé de trois semaines pour permettre aux membres de la COVADIS d'en décider après consultation électronique sur un projet rédigé.

Considérant les difficultés évoquées et craignant qu'un appel à commentaires lancé en période estivale ne rencontre que peu d'échos, la COVADIS ne retient pas cette proposition et remet la décision de lancement de l'appel à commentaires à sa prochaine séance plénière.

5. Questions diverses

Géostandard *Aménagement numérique des territoires v2.1*

Richard MITANCHEY rend compte de sa participation au colloque TRIP⁹ organisé par l'AVICCA¹⁰ les 29 et 30 mai derniers et des travaux menés à cette occasion au sein de l'atelier GraceTHD¹¹. Le géostandard validé par la COVADIS le 18 novembre 2015, qui a rencontré un franc succès auprès des acteurs concernés (collectivités et opérateurs), doit néanmoins être retravaillé pour production d'une nouvelle version suite aux pistes ouvertes par une récente étude de la FIRIP¹².

La participation (cette fois pour le compte du CNIG¹³) du Cerema à l'élaboration de cette prochaine version est prévue dès cette année.

Marc LÉOBET indique à ce propos que le CNIG a entrepris la mise au point d'un « méta-standard » visant à standardiser les éléments communs à divers standards existant (dont GraceTHD, PCRS¹⁴, et RAEPA¹⁵).

4 [Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air](#)

5 Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'écologie

6 Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (voir [Code de l'environnement, articles L221-1 à L221-6](#))

7 [UML data model from latest Schemata v1.0](#)

8 *Directive 2(UE) 008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe (CAFE)* – voir site voir [EUR-Lex](#).

9 Territoires et réseaux d'initiative publique

10 [Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel](#)

11 GraceTHD : nom communément utilisé pour désigner le géostandard *Aménagement numérique des territoires* depuis sa version 2.0.

12 [Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique](#)

13 [Conseil national de l'information géographique](#)

14 [Plan Corps de Rue Simplifié](#)

15 [Réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement](#)

Secrétariat de la COVADIS : plan de charge et ressources mobilisées

Bernard ALLOUCHE, soulignant la diminution programmée des effectifs du groupe Digit@l qui assure le Secrétariat de la COVADIS (départ à retraite prochain de Christian ROLLET que le Cerema n'aura pas la possibilité de remplacer) évoque à nouveau (voir le point 5 au [compte-rendu de la dernière séance plénière](#)) son souhait de voir les tâches d'outillage/maintenance qu'il assume aujourd'hui transférées dès que possible à quelque(s) autre(s) structure(s).

Considérant en outre la réduction, constatée ces dernières années et officialisée par une convention avec le CNIG qui reste à signer, du périmètre de l'action de la COVADIS, il dit commencer à s'interroger sur la pérennité même des missions du Secrétariat et souhaite que la Commission commence à y réfléchir.

S'agissant du premier point, et le réseau des CMSIG¹⁶ ayant de nouveau été évoqué comme structure repreneuse, Serge DOBA indique qu'une solution mutualisant les tâches d'implémentation (voire celle de modélisation) a sa faveur.

S'agissant du second point, Marc LÉOBET confirme qu'en effet, le prestataire pressenti par le CNIG pour assurer l'essentiel des maîtrises d'œuvre de ses standards (ceux intéressant au premier chef les collectivités territoriales) est l'IGN¹⁷, non le Cerema.

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

| |
|---|
| <p>le jeudi 11 octobre 2018 de 10h00 à 13h00 au ministère de la transition écologique et solidaire La Défense – Tour Séquoia – Salle 19A</p> |
|---|

¹⁶Conseillers en management des systèmes d'information géographique (voir [Intranet SG. MTES. MCT](#))

¹⁷[Institut national de l'information géographique et forestière](#)